



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 18 janvier 2022 à 19h30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 3 chemin de Hatley à Compton et/ou par visioconférence Zoom, selon les directives sanitaires en vigueur à cette date.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à autoriser un frontage de 4,53 mètres au lieu de 50 mètres au Règlement de lotissement 2020-167 afin de détacher une résidence ayant des droits acquis en zone agricole permanente.

Identification du site concerné : l'immeuble impliqué est situé au 155 chemin Prévost sur les lots 2 354 930 et 1 802 790 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 22 décembre 2021

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier